

FILIÈRE ROSE À PARFUM



Coût d'investissement: 100 Millions Dhs
(État: 83 Millions Dhs)

Durée: 2012-2020

PARTIES SIGNATAIRES

Gouvernement

- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime
- Ministère de l'Économie et des Finances

Profession

- Fédération Interprofessionnelle Marocaine de la Rose à Parfum (FIMAROSE)

OBJECTIFS GLOBAUX

- Repeuplement et densification de 200 Ha sur les 800 Ha existants.
- Augmenter la superficie réservée à la culture de la rose de 400 Ha pour passer de 800 à 1 200 Ha.
- Augmenter la production pour atteindre 4 800 Tonnes de la rose fraîche à l'horizon 2020 au lieu de 2 000 Tonnes actuellement.
- Augmenter les quantités transformées pour passer à 3 800 Tonnes par année au lieu de 1 000 Tonnes actuellement.
- Augmenter les quantités exportées comme suit:
 - Huile essentielle: de 100 Kg à 250 Kg
 - Concrète: de 2 500 Kg à 5 000 Kg
 - Eau de rose: de 100 Tonnes à 300 Tonnes.

CONSISTANCE DU PLAN D'ACTION

- Approvisionnement des agriculteurs en plants de qualité.
- Équipement hydro-agricole pour la mobilisation de l'eau au niveau des vergers.
- Renforcement des programmes de recherche appliquée et encadrement et transfert de technologie.
- Renforcement des capacités des organisations professionnelles et le développement des projets d'agrégation.
- Renforcement des actions marketing des produits de la rose.
- Mise en place d'un dispositif réglementaire permettant de protéger les produits authentiques de la rose et combattre la contrefaçon.

APPUI ET INCITATIONS DE L'ÉTAT

- Équipement en irrigation localisée: 100% du coût d'investissement pour les projets réalisés dans un cadre collectifs ou par les petits agriculteurs et 80% du coût d'investissement pour les projets réalisés à titre individuel.
- Divers matériel agricole: 30 à 50% du coût d'acquisition pour les individus et 40 à 70% pour les projets d'agrégation.
- Création de la maison de la rose à parfum.
- Instauration de la subvention forfaitaire pour l'agrégation.